

Certificat de décharge

Par la présente, nous confirmons que le matériau suivant, utilisé par Kubo Tech AG

Egraflex Steelflon

- sont fabriqués sans amiante. L'utilisation de l'amiante est strictement interdite. Le 1er mars 1989, la Suisse a introduit une interdiction générale de l'utilisation de l'amiante. Aujourd'hui, elle couvre aussi bien l'utilisation de l'amiante que la vente, l'importation et l'exportation de préparations et d'objets contenant de l'amiante (ordonnance du 18 mai 2005 sur la réduction des risques chimiques, RS 814.81)
- en outre, aucun produit d'origine animale n'est utilisé dans la fabrication, la transformation et le stockage de ces matières. Ces matières sont donc exemptes d'**ADI** (Animal Derived Ingredient Free) d'ingrédients d'origine animale
- les produits de la marque **Egraflex Steelflon** sont exemptés de polluants et de plastifiants
- est conforme aux restrictions **RoHS** (EU 2011/65/EC et 2015/863/EU Restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment) et aux exigences **REACH** (EU 1907/2006 : EU Chemicals Regulation)
- Protection contre l'incendie certifiée selon la norme de **sécurité incendie API 607**
- Agrément **BAM**
- **TA-Luft** selon VDI 2440.

Kubo Tech AG



Technologie

Effretikon, 27. Mai 2020